

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 23 mars 2023
Rapporteur :
Monsieur Dominique LE ROUX**

N° 1

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 03/04/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 03/04/2023 (accusé de réception du 03/04/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Budget primitif 2023

Le présent rapport présente le projet de budget primitif de Quimper Bretagne Occidentale pour l'année 2023.

Le budget 2023 de QBO a été préparé dans un contexte difficile de hausse généralisée des prix, de crise de l'énergie et d'un environnement économique relativement instable.

Le budget primitif de Quimper Bretagne Occidentale est présenté et réparti selon 11 budgets permettant d'identifier directement les moyens dévolus aux différentes politiques publiques.

Conformément à l'article L. 2312-1 du CGCT applicable aux EPCI, le débat sur le rapport d'orientation budgétaire 2022, préalable à l'adoption du budget, s'est tenu lors de la séance du conseil communautaire du 9 février 2023.

Le rappel de la stratégie financière

L'objectif pluriannuel est de concilier une capacité d'investissement nette du budget principal d'une dizaine de millions d'€ par an auquel s'ajoutent environ quinze millions d'€ d'investissements sur les budgets annexes, avec le financement d'un service public de qualité au bénéfice des habitants et des acteurs du territoire.

Il est également nécessaire que la capacité de désendettement ne dépasse pas 8 ans notamment sur le budget principal.

L'exercice 2023 est dans la continuité de l'exercice 2022 avec un niveau d'investissement élevé.

Le financement de cet investissement se double d'une problématique liée au choc budgétaire produit par l'inflation et la hausse du coût de l'énergie.

Pour résoudre cette équation complexe, il convient de maîtriser les dépenses de fonctionnement, de procéder à une réallocation des ressources en fonction des priorités politiques. Par ailleurs un relèvement de la fiscalité permettra de maintenir le niveau d'autofinancement pour conserver la capacité à investir avec un recours à l'emprunt que permet le faible niveau d'endettement de QBO.

Les priorités politiques et les chantiers structurants de l'exercice 2023

Le budget 2023, comme il a été indiqué au cours du débat d'orientation budgétaire, a été construit dans un contexte économique tendu et complexe.

La mise à jour de la PPI a été réalisée, pour tenir compte tant de ce contexte sur les évolutions de prix que sur l'avancée des études et des travaux.

Le budget de QBO s'articule budgétairement autour des trois axes du projet de territoire.

Ainsi en matière de **transition énergétique et écologique**, QBO entamera les travaux de dépollution de l'eau blanche et de reconquête des berges de l'Odet.

QBO lancera également cette année la maîtrise d'œuvre pour la construction d'un réseau de chaleur sur le quartier de Penhars et le projet de ferme solaire à Kerjéquel.

2023 verra aussi la mise en place de la nouvelle politique déchets dont le 3^{ème} flux et l'extension des points d'apports volontaires en concertation avec les maires dans les centres-bourgs, notamment pour en définir les périmètres.

Avec l'élaboration d'un schéma directeur, la politique de l'eau et de l'assainissement se dotera d'un outil de pilotage des investissements pour sécuriser l'accès à la ressource et diminuer les pertes du réseau. La préparation de l'extension du périmètre de la régie et du renouvellement des DSP seront deux enjeux importants.

Plus globalement, QBO, intégrera une logique de transition énergétique et écologique dans ses projets, que ce soit dans la rénovation de la piscine de Kerlan Vihan ou dans les projets d'extension ou de construction d'équipements (grande salle, médiathèque du Pays Glazik et de Quéméneven).

En matière de lutte contre les inondations, un point d'étape du diagnostic sera produit et débattu.

En matière de mobilités, le renouvellement de la délégation transports urbains est en cours et devrait permettre d'adapter le service rendu et d'optimiser le réseau de transports collectifs.

En matière de **service public de proximité et de solidarité**, au-delà des politiques publiques existantes, il est prévu en matière de petite enfance, l'achat de 10 places supplémentaires en crèche et la poursuite des études destinées à remplacer l'Arche de Noé.

Pour ce qui relève des piscines, 2023 verra l'achèvement de l'extension d'Aquacove et le début des travaux de réhabilitation de Kerlan Vihan qui nécessiteront la fermeture de l'équipement.

La maîtrise d'œuvre relative à la construction/extension de la Médiathèque du Pays Glazik et de Quéménéven, située à Briec, assistera l'EPCI dans le lancement de la consultation des marchés de travaux.

QBO accompagnera son CIAS et notamment les conséquences liées au relèvement du point d'indice et au nouveau régime indemnitaire. Le CIAS ouvrira le nouvel EHPAD du Roi Gradlon et procédera au déménagement des résidents des Magnolias et des Bruyères dans ce nouvel équipement.

En matière d'**attractivité du territoire**, les travaux du PEM se poursuivent, avec la livraison et la mise en service de la passerelle, la poursuite des travaux sur l'espace public, la gare routière et la gare elle-même.

Les marchés publics de travaux seront lancés pour la construction de la grande salle.

L'accompagnement du monde économique se poursuit, avec le soutien apporté aux acteurs économiques pour créer le climat de confiance propice au développement.

Ce soutien est réalisé en lien avec la région, qui va approuver cette année son Schéma Régional des Transitions Economiques et Sociales (SRTES) regroupant trois documents de planification (SRDEII, CPRDFOP et SRESR), avec pour ambition de proposer une vision intégrée et transversale autour des champs du développement économique, des compétences et de la formation, de la recherche, de l'innovation et de l'enseignement supérieur. Ce nouveau schéma permettra à QBO d'adopter en 2023 une nouvelle convention de partenariat sur les politiques de développement économique avec la Région

L'EPCI élaborera également sur son schéma local de l'enseignement supérieur et de la recherche.

L'accent sera mis également sur les études pour la création de trois nouvelles zones d'activités prioritaires pour le développement des entreprises (Kerjaouen à Quimper, Ti Lipig à Pluguffan et Lumunoc'h à Briec) mais aussi la réalisation de l'extension de la zone de Kerourvois à Ergué Gabéric.

L'entretien des zones d'activités économiques existantes pour conserver leur attractivité sera aussi une priorité.

Toujours dans le domaine de l'attractivité la politique touristique sera poursuivie avec notamment l'amélioration de l'accueil des touristes avec le nouvel office de Locronan qui sera livré cette année et le développement de l'évènementiel en lien avec la SEM Quimper Évènements.

Face aux tensions que connaissent les habitants en matière de logement, la politique habitat promeut la construction et la rénovation de logement. Cette politique poursuit également l'objectif d'adaptation des logements à la transition énergétique. La communauté d'agglomération au travers de son PLH, de ses interventions financières et de son rôle de

conseil est moteur dans ces politiques. En 2023, la maison de l'habitat, regroupant de nombreux services et permanences en matière d'habitat dans le bâtiment de la providence permettra une logique de guichet unique pour les habitants et les acteurs.

Pour rappel, le périmètre de Quimper Bretagne Occidentale comprend l'ensemble :

- des compétences obligatoires d'une communauté d'agglomération (*Développement économique, politique d'aides au commerce d'intérêt communautaire, tourisme, aménagement de l'espace, habitat, politique de la ville, gens du voyage, déchets et Gémapi*) ;

- ainsi que les compétences supplémentaires *eau & assainissement, équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire, action sociale d'intérêt communautaire (petite enfance, EHPAD et coordination gérontologique), l'enseignement supérieur, les politiques d'animation communautaires (ULAMIR, Atout Sport, sentiers de randonnées), la transition énergétique, le rayonnement et la promotion de la culture du territoire, les communications électroniques, l'installation et l'entretien des abris bus, la contribution au SDIS, la fourrière animale.*

Le budget de Quimper Bretagne Occidentale est composé de 11 budgets : le budget principal, le budget annexe des transports, le budget annexe déchets, le budget annexe eau, le budget annexe assainissement collectif, un budget annexe relatif au SPANC, un budget annexe relatif à la location des bâtiments économiques, un budget annexe pour les Zones d'activités économiques, un budget de valorisation des énergies renouvelables, un budget activités portuaires et le budget annexe du service commun de production de repas de restauration collective.

Sa présentation se décompose comme suit :

- Le périmètre financier global et l'équilibre général du budget ;
- L'équilibre et les faits saillants pour chacun des onze budgets.

I - Périmètre du budget de Quimper Bretagne Occidentale

Dépenses réelles		BP 2021	BP 2022	BP 2023	2022/2023	Variation
	Dépenses réelles fonctionnement	72 700 517 €	76 007 751 €	69 774 409 €	-8,20%	- 6 233 342
	(-)subvention au BA transport	3 600 000 €	3 600 000 €	3 600 000 €	0,00%	-
	(-) Administration commune AC Quimper	8 604 653 €	8 604 653 €	8 604 653 €	0,00%	-
	(-) remboursement frais	6 297 672 €	7 165 422 €	7 403 238 €	3,32%	237 816
	Dépenses réelles nettes de fonctionnement	54 198 192 €	56 637 676 €	50 166 518 €	-11,43%	- 6 471 158
principal	Dépenses réelles investissement	15 908 192 €	34 720 692 €	34 271 918 €	-1,29%	- 448 774

	Dette	1 199 000 €	1 312 362 €	1 566 000 €	19,33%	253 638
	Total	71 305 384 €	92 670 730 €	86 004 436 €	-7,19%	- 6 666 294
déchets	Dépenses réelles fonctionnement	0 €	0 €	12 259 592 €		12 259 592
	Dépenses réelles investissement	0 €	0 €	4 378 419 €		4 378 419
	Dette			110 000 €		110 000
	Total	0 €	0 €	16 638 011 €		16 638 011
transports	Dépenses réelles fonctionnement	16 176 290 €	16 902 236 €	18 166 960 €	7,48%	1 264 724
	Dépenses réelles investissement	2 821 000 €	1 732 000 €	1 574 000 €	-9,12%	- 158 000
	Dette	350 000 €	355 000 €	355 000 €	0,00%	-
	Total	19 347 290 €	18 989 236 €	20 095 960 €	5,83%	1 106 724
locations immeubles	Dépenses réelles fonctionnement	387 266 €	394 337 €	457 143 €	15,93%	62 806
	Dépenses réelles investissement	154 400 €	106 000 €	225 100 €	112,36%	119 100
	Total	541 666 €	500 337 €	682 243 €	36,36%	181 906
Zones économiques	Dépenses réelles Investissement	4 297 137 €	6 910 589 €	11 626 375 €	68,24%	4 715 786
	Dette	1 150 000 €	400 000 €	300 000 €	-25,00%	- 100 000
	Total	5 447 137 €	7 310 589 €	11 926 375 €	63,14%	4 615 786
Eau Affermé	Dépenses réelles fonctionnement	2 322 960 €	2 573 666 €	0 €	-100,00%	- 2 573 666
	Dépenses réelles investissement	3 107 000 €	2 640 000 €	0 €	-100,00%	- 2 640 000
	Dette	185 000 €	182 000 €	0 €	-100,00%	- 182 000
	Total	5 614 960 €	5 395 666 €	0 €	-100,00%	- 5 395 666
eau régie	Dépenses réelles fonctionnement	1 148 979 €	1 279 004 €	0 €	-100,00%	- 1 279 004
	Dépenses réelles investissement	510 000 €	505 000 €	0 €	-100,00%	- 505 000
	Dette	45 000 €	46 000 €	0 €	-100,00%	- 46 000
	Total	1 703 979 €	1 830 004 €	0 €	-100,00%	- 1 830 004
Eau budget unique	Dépenses réelles fonctionnement	0 €	0 €	4 682 362 €	#DIV/0!	4 682 362
	Dépenses réelles investissement	0 €	0 €	3 925 000 €	#DIV/0!	3 925 000
	Dette	0 €	0 €	228 000 €	#DIV/0!	228 000
	Total	0 €	0 €	8 835 362 €	#DIV/0!	8 835 362
assainissement collectif affermé	Dépenses réelles fonctionnement	1 681 279 €	3 242 331 €	0 €	-100,00%	- 3 242 331
	Dépenses réelles investissement	5 301 000 €	5 540 800 €	0 €	-100,00%	- 5 540 800
	Dette	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!	-
	Total	6 982 279 €	8 783 131 €	0 €	-100,00%	- 8 783 131
assainissement régie	Dépenses réelles fonctionnement	454 122 €	453 770 €	0 €	-100,00%	- 453 770
	Dépenses réelles investissement	310 000 €	505 000 €	0 €	-100,00%	- 505 000
	Dette	169 000 €	170 000 €	0 €	-100,00%	- 170 000
	Total	933 122 €	1 128 770 €	0 €	-100,00%	- 1 128 770
assainissement collectif budget unique	Dépenses réelles fonctionnement	0 €	0 €	2 820 262 €	#DIV/0!	2 820 262
	Dépenses réelles investissement	0 €	0 €	7 280 000 €	#DIV/0!	7 280 000
	Dette	0 €	0 €	162 000 €	#DIV/0!	162 000
	Total	0 €	0 €	10 262 262 €	#DIV/0!	10 262 262
assainissement NC	Dépenses réelles fonctionnement	246 300 €	320 109 €	315 800 €	-1,35%	- 4 309
	Dépenses réelles investissement	30 000 €	41 597 €	0 €	-100,00%	- 41 597
	Total	276 300 €	361 706 €	315 800 €	-12,69%	- 45 906

Activités portuaires	Dépenses réelles fonctionnement	92 076 €	83 880 €	135 900 €	62,02%	52 020
	Dépenses réelles investissement	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!	-
	Dette	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!	-
	Total	92 076 €	83 880 €	135 900 €	62,02%	52 020
valorisation des énergies renouvelables	Dépenses réelles fonctionnement	652 100 €	1 100 000 €	725 320 €	-34,06%	- 374 680
	Dépenses réelles investissement	97 900 €	97 900 €	100 000 €	2,15%	2 100
	Dette	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!	-
	Total	750 000 €	1 197 900 €	825 320 €	-31,10%	- 372 580
Restauration collective	Dépenses réelles fonctionnement	3 947 882 €	3 918 837 €	4 295 056 €	9,60%	376 219
	Dépenses réelles investissement	215 000 €	237 000 €	300 000 €	26,58%	63 000
	Dette	262 000 €	273 000 €	285 000 €	4,40%	12 000
	Total	4 424 882 €	4 428 837 €	4 880 056 €	10,19%	451 219
Total	Dépenses réelles fonctionnement	81 307 446 €	86 905 846 €	94 024 913 €	8,19%	7 119 067
	Dépenses réelles investissement	32 751 629 €	53 036 578 €	63 680 812 €	20,07%	10 644 234
	Dette	3 360 000 €	2 738 362 €	3 006 000 €	9,77%	267 638
	Total des dépenses nettes	117 419 075 €	142 680 786 €	160 711 725 €	12,64%	18 030 939
	Total des dépenses brutes	135 921 400 €	162 050 861 €	180 319 616 €	11,27%	18 268 755

Le périmètre « retraité » (neutralisant pour partie les effets de l'administration commune, des remboursements de personnel sur le budget principal et la subvention du budget principal au budget annexe des transports pour ne pas compter deux fois les sommes issues des flux financiers) indique 160,71 M€ de dépenses, dont 63,68 M€ de dépenses d'investissement.

Sur les 18,03 M€ de hausse des dépenses, 10,64 M€ le sont au titre de l'investissement avec une montée en charge de l'investissement sur la compétence déchets d'une part et la réhabilitation de la zone de l'eau blanche portée par le budget annexe des ZAE.

Les 7,11 M€ de dépenses de fonctionnement supplémentaires sont réparties principalement sur le budget principal, les budgets transports, déchets et eau/assainissement.

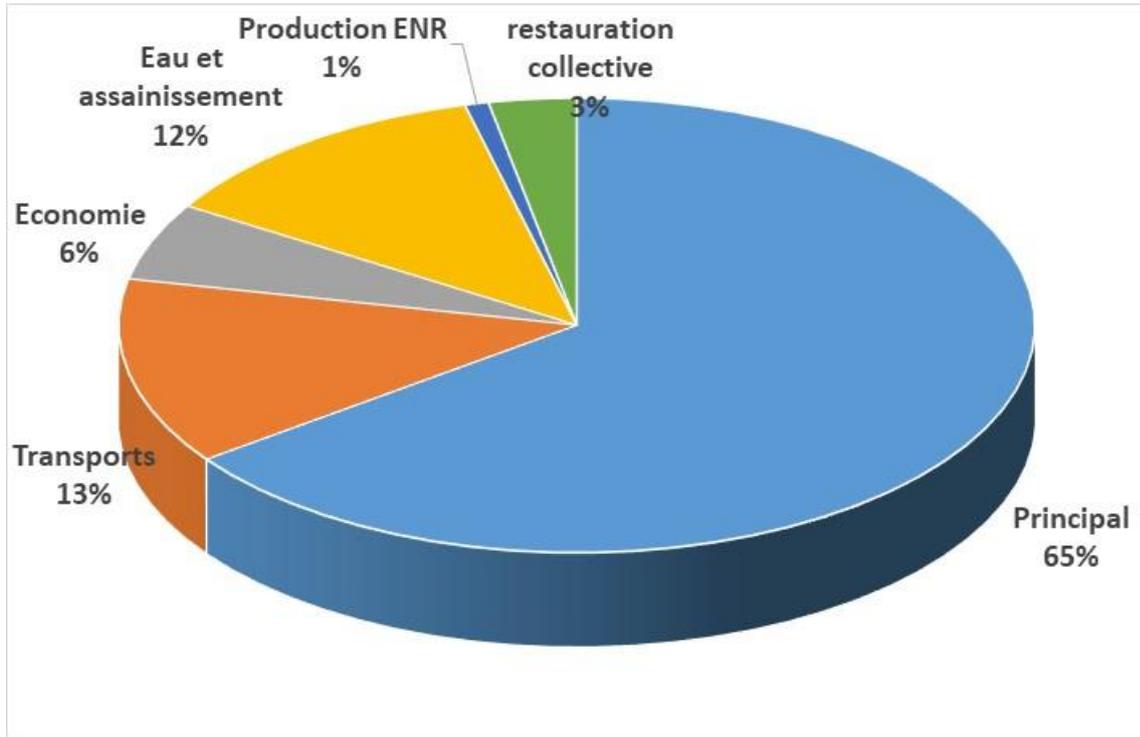
La présente note propose une lecture des flux réels, hors opérations d'ordre (amortissements et provisions).

L'équilibre par budget annexe et global est assuré, opérations d'ordre comprises.

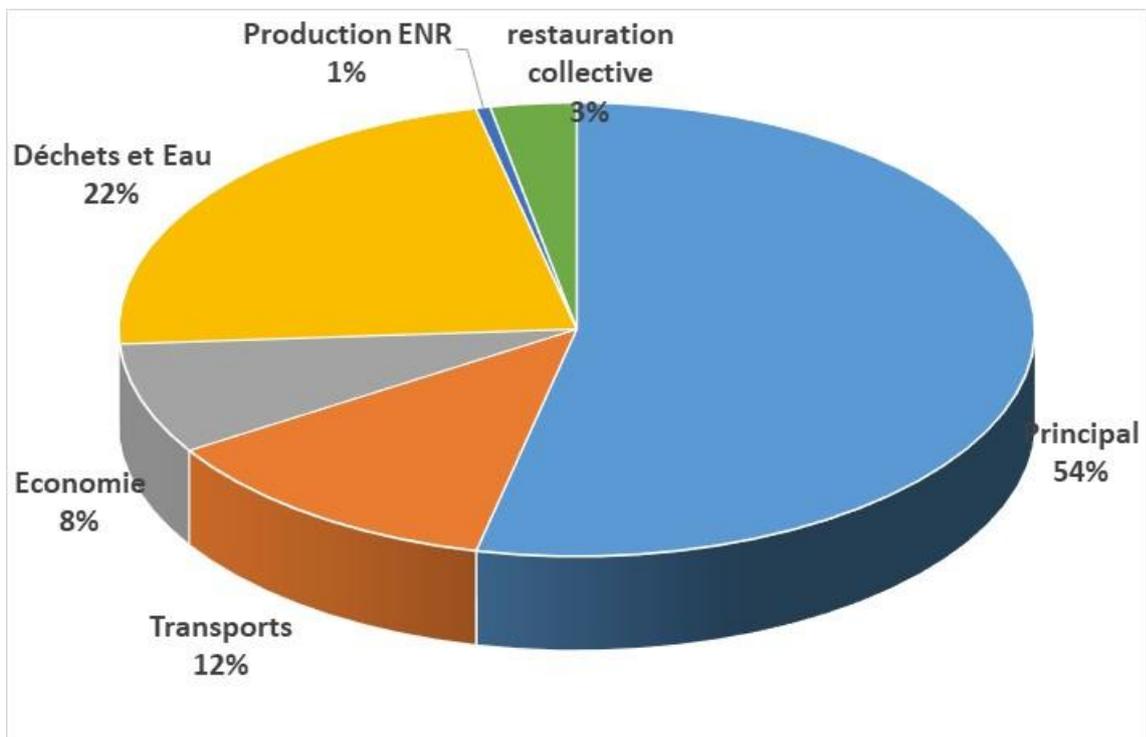
Répartition par budget

Pour 2022, la répartition des dépenses nettes totales (fonctionnement et investissement soit 142,68 M€ M€) par budget est la suivante :

2022

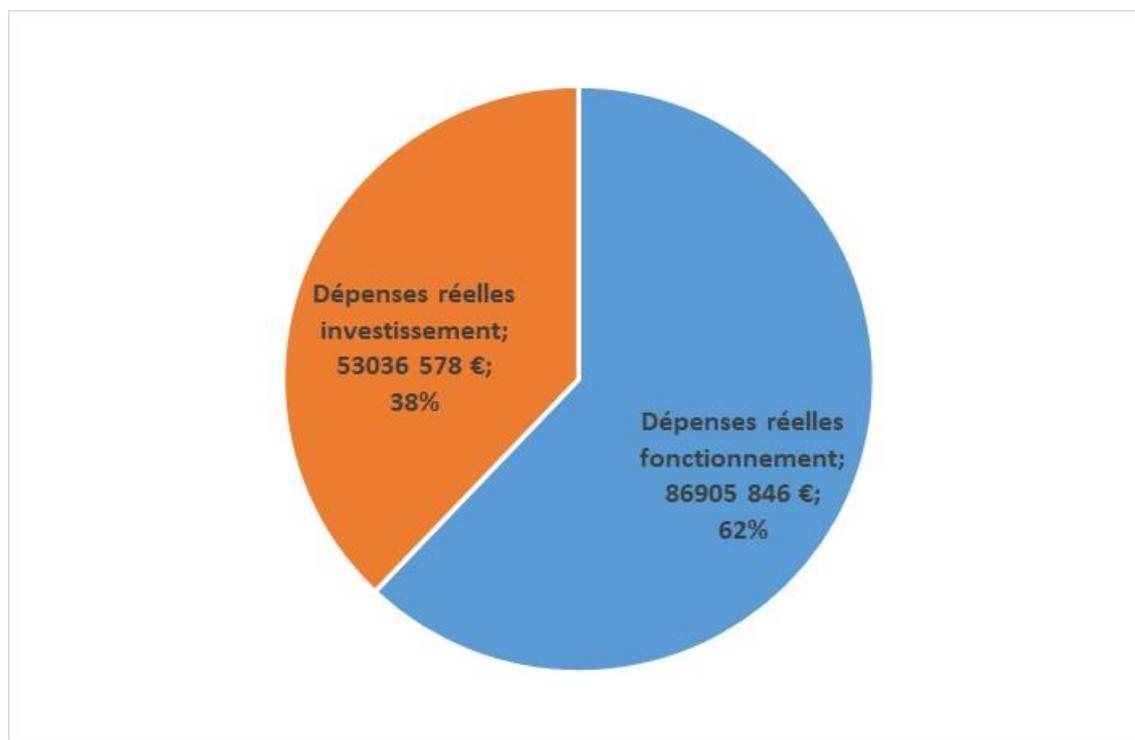


Pour 2023, la répartition des dépenses nettes totales (fonctionnement et investissement soit 160,71 M€ M€) par budget est la suivante :

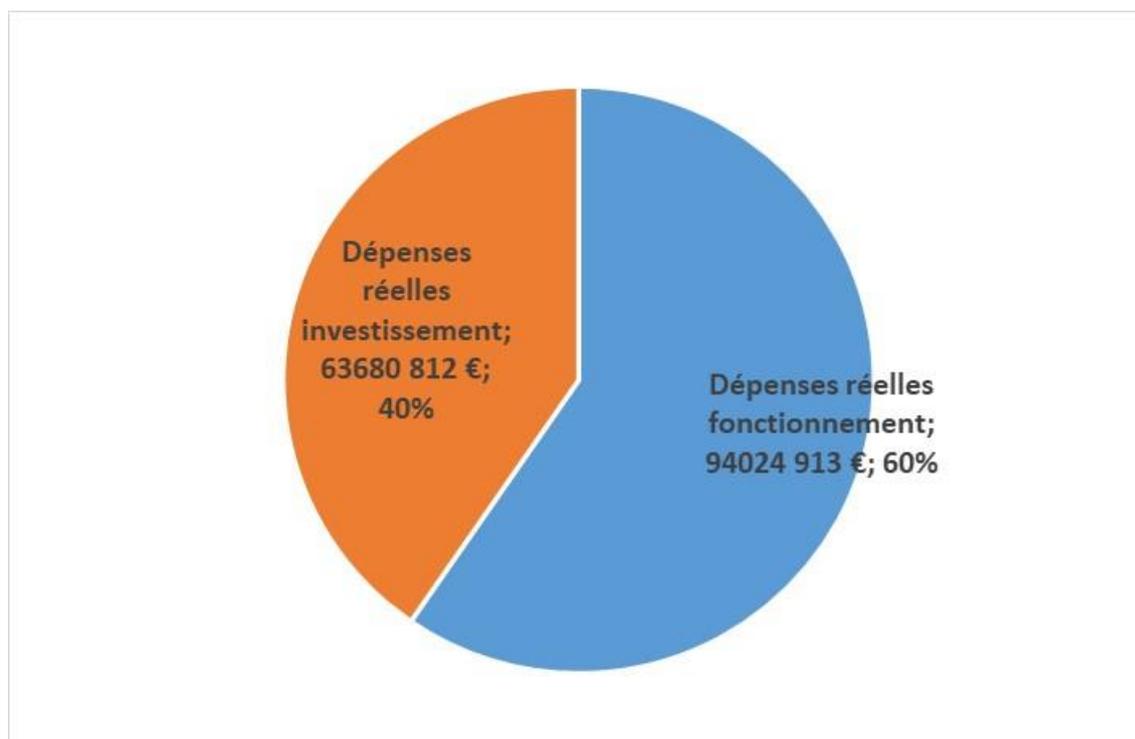


Répartition fonctionnement Investissement :

2022 :

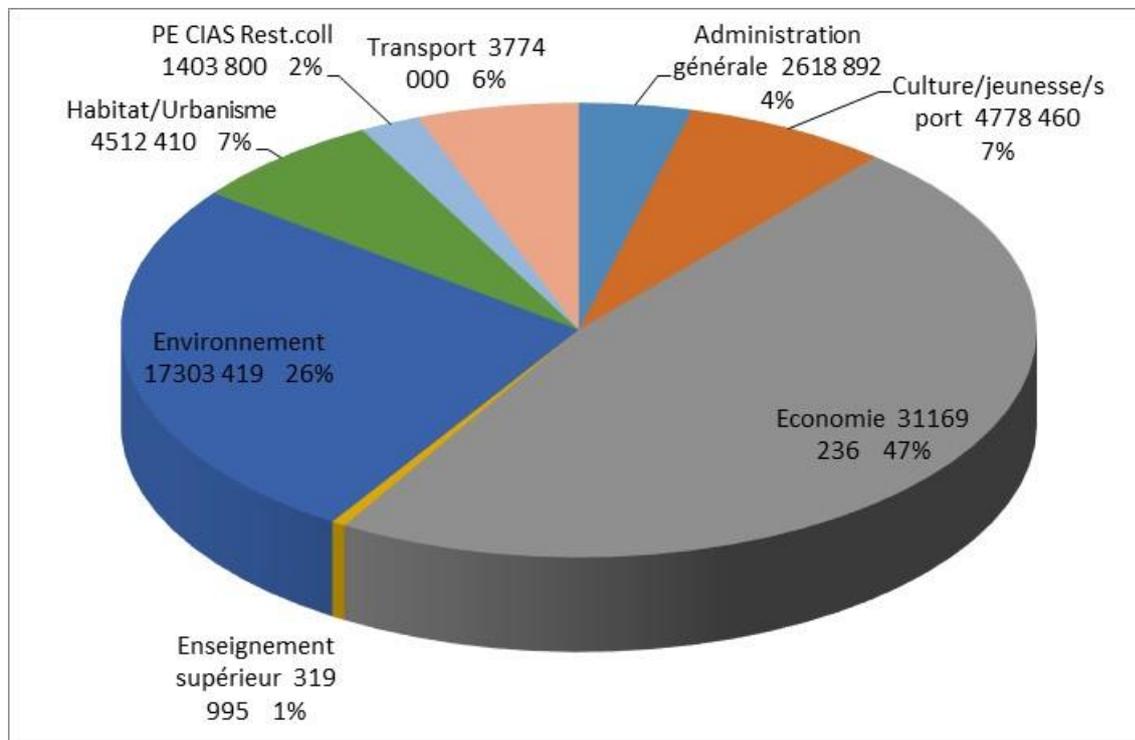


2023 :



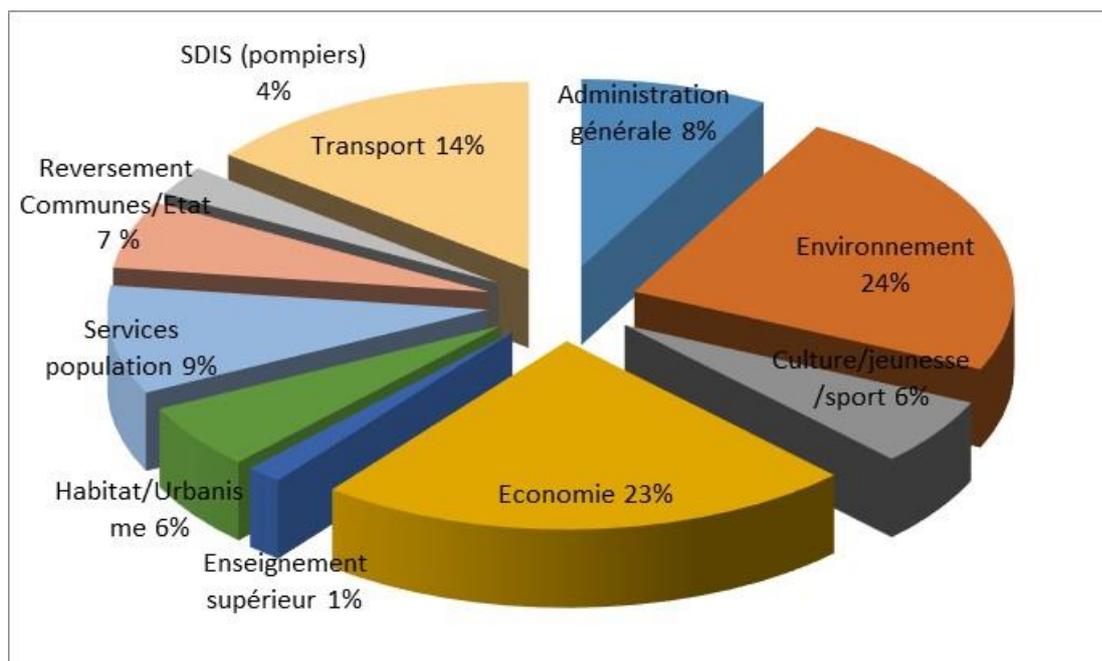
La hausse de l'investissement se retrouve dans la répartition entre fonctionnement et investissement. Ce dernier représente 40 % des crédits 2023 contre 38 % l'année précédente.

Répartition 2023 de l'investissement par politique publique

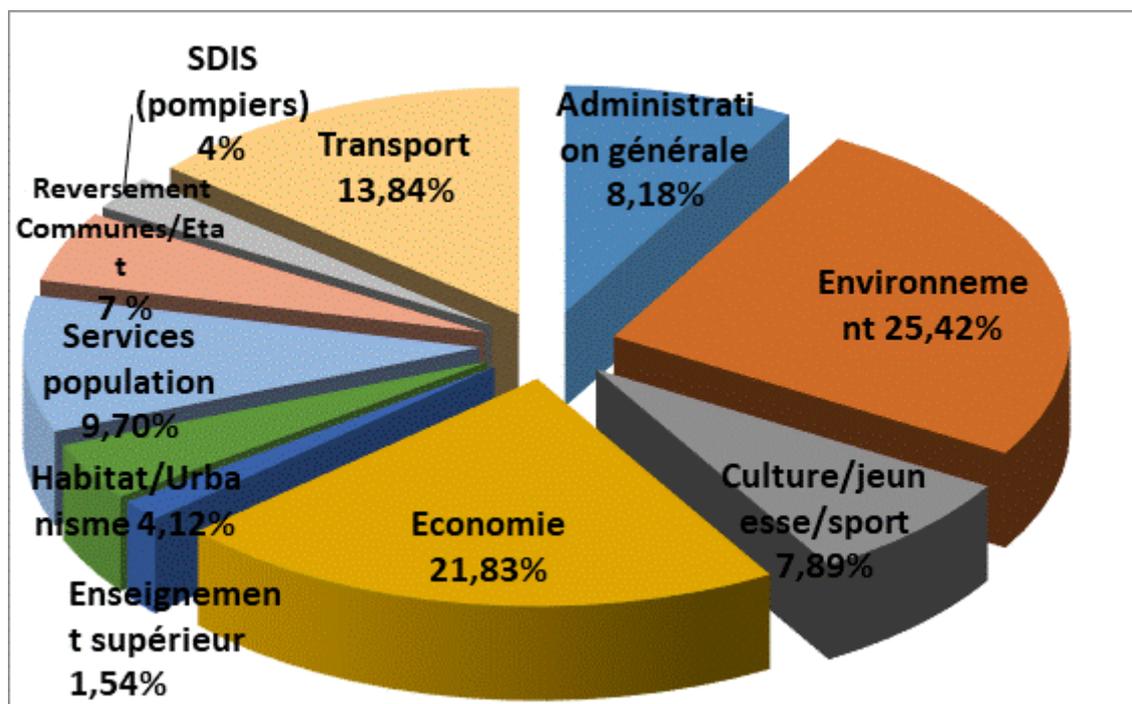


Par politique publique

Tous budgets en 2022 (répartition fonctionnement et investissement : 142 680 786 €):



2023 :



Le premier poste de dépenses est constitué des compétences gestion des déchets, gestion des eaux pluviales mais aussi des budgets annexes eau, assainissement et SPANC ainsi que le budget valorisation de l'énergie (25,42 % des dépenses). Le segment économie/attractivité est porté par les travaux du PEM et représente 21,83 % des crédits.

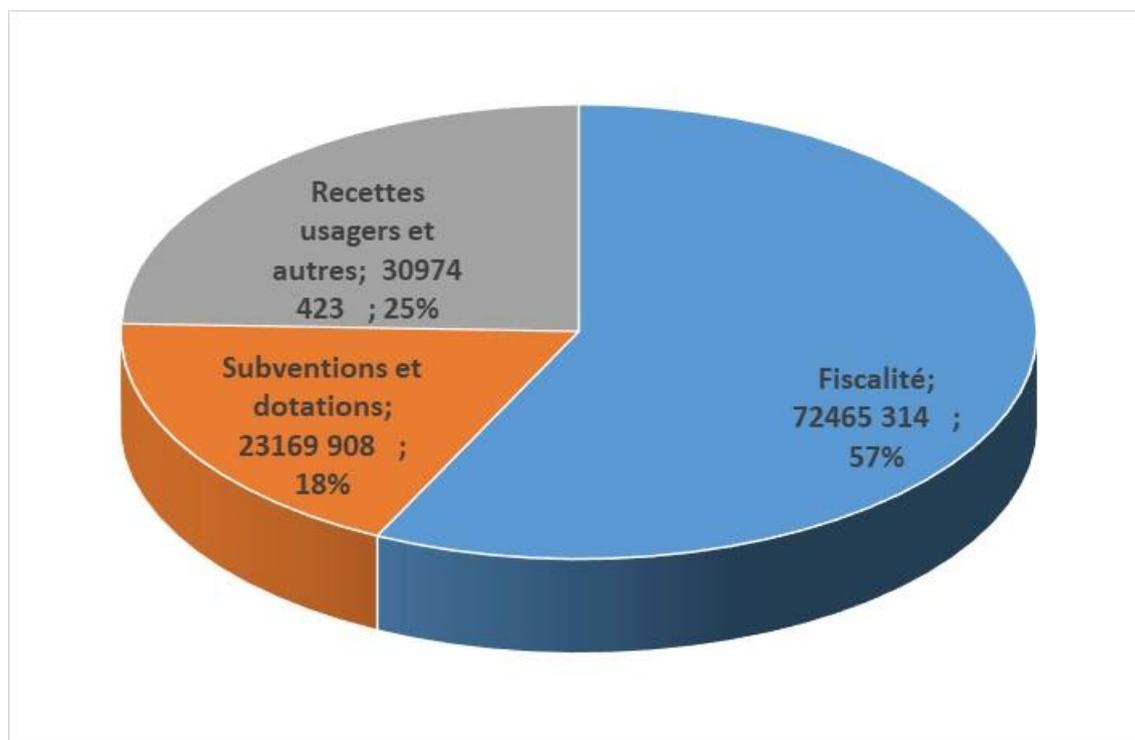
Vient ensuite le transport et plus particulièrement le budget annexe transport urbain (13,84 %). Les compétences EHPAD, petite enfance ainsi que le budget annexe restauration collective (services population) représente 9,70 % des dépenses.

L'administration générale qui comporte en son sein le service commun informatique pèse 8,18 % des crédits., suivi des budgets culture, sport et jeunesse pour 7,89 %.

Le reversement aux communes et les reversements à l'État (AC pour les communes, FNGIR, FPIC et dégrèvements au profit de l'État) représentent 7 % des dépenses. La participation au Service Départemental d'Incendie et de Secours, l'enseignement supérieur, l'habitat et la plateforme d'instruction des autorisations d'urbanisme représentent près de 8 % des dépenses.

NB : l'analyse est tirée de la partie IV – annexes A1, présentation croisée par fonction, de la maquette budgétaire.

Le financement du fonctionnement :



L'épargne brute globale (hors ZAE) et la dette :

	2021	2022	2023
Autofinancement BA	7 682 299	8 732 532	7 917 111
Autofinancement BP	3 091 891	3 314 139	5 203 130
Total Épargne Brute	10 774 190	12 046 671	13 120 241
Recettes de fonctionnement BA	34 791 553	39 000 702	51 775 506
Recettes de fonctionnement BP	75 792 408	79 321 890	74 977 539
Total Recettes de fonctionnement	110 583 961	118 322 592	126 753 045
Dépenses de fonctionnement BA	27 109 254	30 268 170	43 858 395
Dépenses de fonctionnement BP	72 700 517	76 007 751	69 774 409
Total dépenses de fonctionnement	99 809 771	106 275 921	113 632 804
EB sur dépenses de fonctionnement	10,79%	11,34%	11,55%

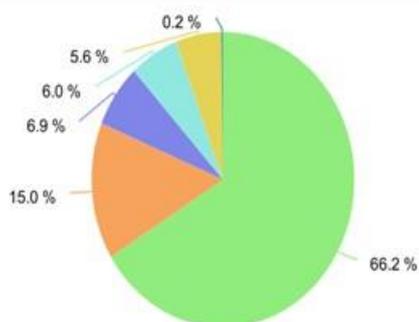
Au 1^{er} janvier 2023, l'encours de dette tous budgets de QBO s'élevait à 18,917 M€.

Hors ZAE, avec une épargne brute de 13,120 M€, la capacité de désendettement consolidée était donc de moins de 2 ans (1,44 ans).

La déclinaison de la dette par budget est la suivante au 1^{er} janvier 2023 :

Affectation

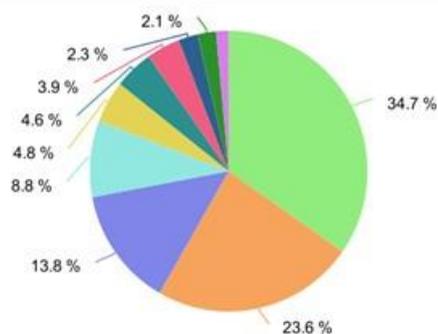
Budgets



Budget	%	Montant
QBO - BUDGET PRINCIPAL	66,22	12 526 356,14
Restauration collective	15,01	2 839 688,50
Budget Transports - Quimper Communauté	6,94	1 312 500,00
QBO - ASSAINISSEMENT COLLECTIF	6,04	1 142 350,12
QBO - EAU POTABLE	5,59	1 057 543,92
QBO - DECHETS	0,20	38 750,00
TOTAL		18 917 188,68

La répartition par prêteur

Prêteurs



Prêteur	Notation MOODYS	%	Montant
Crédit Agricole Corporate and Investment Bank	-	34,72	6 568 567,48
Caisse Régionale de Crédit Agricole	-	23,55	4 455 379,61
Caisse d'Épargne	-	13,76	2 602 127,77
BFT	-	8,81	1 685 880,00
La Banque Postale	-	4,83	914 583,53
CAISSE FRANCAISE DE FINANCEMENT LOCAL	-	4,56	862 500,00
Caisse des Dépôts et Consignations	-	3,91	740 130,44
Crédit Mutuel ARKEA	-	2,27	428 981,39
Agence de l'Eau	-	2,15	405 928,78
Autres	-	1,44	273 109,68
TOTAL			18 917 188,68

II. Le budget principal

A. Équilibre général

		2021	2022	2023	Variations	
		QBO	QBO	QBO	Valeur	%
1	Ressources de fonctionnement	75 792 408	79 321 890	74 977 539	-4 344 351	-5,48%
	<i>Dont fiscalité</i>	<i>51 380 000</i>	<i>51 279 699</i>	<i>49 637 314</i>	<i>-1 642 385</i>	<i>-3,20%</i>
	dont DGF	10 358 000	10 337 000	10 118 000	-219 000	-2,12%
	<i>dont AC</i>	<i>0</i>	<i>308 161</i>	<i>2 373 609</i>	<i>2 065 448</i>	<i>670,25%</i>
	dont autres recettes	14 054 408	17 397 030	12 848 616	-4 548 414	-26,14%
2	Dépenses de fonctionnement hors charges financières	72 453 517	75 778 231	69 282 450	-6 495 781	-8,57%
	<i>dont personnel</i>	<i>30 634 964</i>	<i>31 883 851</i>	<i>33 407 916</i>	<i>1 524 065</i>	<i>4,78%</i>
	<i>dont chapitre 65</i>	<i>14 196 819</i>	<i>14 607 839</i>	<i>11 941 717</i>	<i>-2 666 122</i>	<i>-18,25%</i>
	<i>dont autres charges courantes</i>	<i>15 431 682</i>	<i>16 114 065</i>	<i>11 134 687</i>	<i>-4 979 378</i>	<i>-30,90%</i>
	<i>Autres charges</i>	<i>4 854 315</i>	<i>4 736 138</i>	<i>4 763 400</i>	<i>27 262</i>	<i>0,58%</i>
	<i>AC</i>	<i>6 792 576</i>	<i>7 013 338</i>	<i>6 742 730</i>	<i>-270 608</i>	<i>-3,86%</i>
	<i>FNGIR</i>	<i>389 475</i>	<i>389 000</i>	<i>390 000</i>	<i>1 000</i>	<i>0,26%</i>
	<i>FPIC</i>	<i>390 000</i>	<i>510 000</i>	<i>400 000</i>	<i>-110 000</i>	<i>-21,57%</i>
	<i>autres reversements</i>	<i>60 000</i>	<i>524 000</i>	<i>553 000</i>	<i>29 000</i>	<i>5,53%</i>
	<i>Somme Reversement</i>	<i>7 632 051</i>	<i>8 436 338</i>	<i>8 085 730</i>	<i>-350 608</i>	<i>-4,16%</i>
3	Capacité courante de financement (1-2)	3 338 891	3 543 659	5 695 089	2 151 430	60,71%
4	Frais financiers	247 000	229 520	491 959	262 439	114,34%
5	Epargne brute (3-4)	3 091 891	3 314 139	5 203 130	1 888 991	57,00%
6	Remboursement capital dette	1 199 000	1 312 362	1 566 000	253 638	19,33%
7	Epargne nette (5-6)	1 892 891	2 001 777	3 637 130	1 635 353	81,70%
8	subventions d'équipement versées	5 604 592	11 512 322	5 773 556	-5 738 766	-49,85%
9	Programme d'investissement	10 303 600	23 208 370	28 498 362	5 289 992	22,79%
10	Charges d'investissement (8+9)	15 908 192	34 720 692	34 271 918	-448 774	-1,29%
11	Recettes d'investissement	6 717 543	9 403 500	11 544 813	2 141 313	22,77%
12	Emprunt	7 297 758	23 315 415	19 089 975	-4 225 440	-18,12%
13	Excédents 1068				0	#DIV/0!
14	Total des financements propres (7+11+12+13)	15 908 192	34 720 692	34 271 918	-448 774	-1,29%
	Encours de dette au 01/01/ N	10 338 049	9 139 049	12 526 356	860 951	9,42%
	capacité de désendettement	3,34	2,76	2,41		-12,70%
	annuité de dette	1 446 000	1 541 882	2 057 959	516 077	33,47%

Section de fonctionnement :

Les dépenses :

Les dépenses hors charges financières s'élèvent à 69,282 M€.

11,20 M€ ont été transférés au budget annexe des déchets. La progression réelle hors déchets est donc de 4,7 M€ entre 2022 et 2023.

Les deux postes de hausse les plus importants sont l'énergie (+1,7 M€) et la masse salariale (2,31 M€).

Les recettes :

En recettes de fonctionnement, 74,97 M€ sont inscrits contre 79,32 M€ en 2022.

Il convient d'indiquer qu'en 2022, 12,59 M€ de recettes relevaient de la compétence ordures ménagères. Celles-ci sont désormais dans le budget annexe déchets. De fait, la hausse des recettes hors déchets est de 8,25 M€.

La fiscalité est dynamique en matière de base physique, l'effet actualisation loi de finances est conséquent (+7,1 %), tout comme la fraction de produit de TVA perçue qui est également très dynamique.

L'utilisation du levier fiscal compte pour un peu moins de la moitié des recettes supplémentaires 2023.

La DGF perçue est en repli.

Les recettes liées au remboursement de frais sont importantes, traduisant tant les mouvements avec les budgets annexes que le paiement par les communes des prestations informatiques et du solde de la part d'administration commune à sa charge en sus pour la commune-centre.

Le montant des amortissements comptables et opérations d'ordre à couvrir s'élèvent en 2023 à 4,140 M€.

Section d'investissement :

Les dépenses :

Les dépenses d'investissement inscrites en BP 2023 s'élèvent à 34,27 M€ contre 34,72 M€ en 2022. Comme en 2022, l'investissement est pour près de la moitié porté par les travaux du PEM.

Comme le détail de l'investissement le présentera en annexe, hors crédits récurrents sur le patrimoine, les domaines d'intervention sont notamment l'habitat (aides à la pierre et OPAH-RU), le numérique, l'économie, l'attractivité avec le projet de pôle d'échanges multimodal, ainsi que le projet de la grande salle.

Les subventions représentent près du tiers du financement de l'investissement.

Dans ces conditions l'emprunt d'équilibre s'élève à 19 M€.

B. Détail par section

1- Le fonctionnement

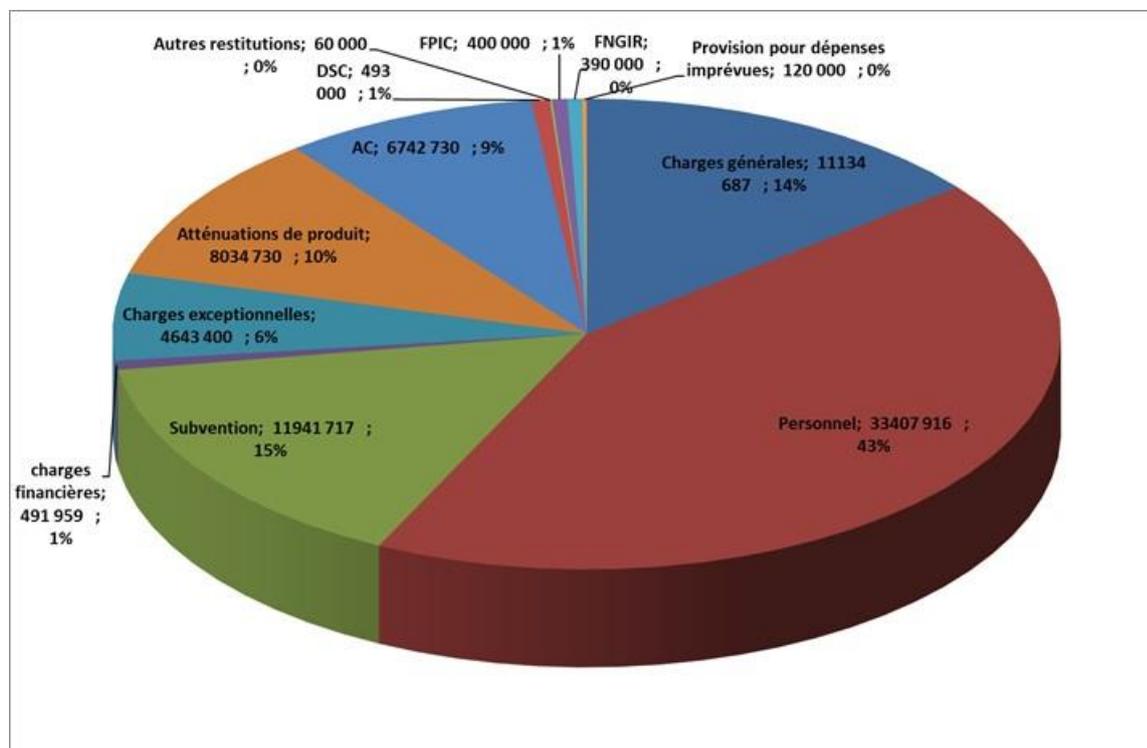
Quelques exemples et les besoins de financement afférents :

Politique publique 2023	Montant dépenses	Recettes usagers et subventions	Besoin de financement 2023	Besoin de financement 2022	Évolution du besoin de financement
SDIS (Pompiers)	3 920 715	-	3 920 715	3 696 990	223 725
Administration générale	9 810 872		9 810 872	8 560 481	1 250 391
Enseignement supérieur	2 150 521	-	2 150 521	2 018 628	131 893
Médiathèques	4 144 525	96 000	4 048 525	3 522 693	525 832
Piscines	3 125 560	467 000	2 658 560	1 568 831	1 089 729
Atout sports	130 500	95 000	35 500	31 020	4 480
Solidarités	1 914 866	-	1 914 866	1 673 746	241 120
Petite Enfance	7 892 525	3 512 959	4 379 566	3 177 232	1 202 334
Habitat et logement	2 073 903	481 900	1 592 003	960 313	631 690
Economie	2 193 377	140 770	2 052 607	1 998 678	53 929
Tourisme	949 896	434 254	515 642	487 939	27 703
			-	-	-
Total	38 307 260	5 227 883	33 079 377	27 696 551	5 382 826

Sur les politiques publiques mentionnées, le besoin de financement est le solde entre les dépenses liées à la politique publique et les recettes propres de la politique publique (subventions, recettes usagers, taxes dédiées). Ce solde est financé par l'ensemble des recettes non affectées (impôts, dotations...). La variation constatée cette année est principalement constituée de l'évolution des coûts de l'énergie et de la masse salariale.

BUDGET PRINCIPAL

a. Les dépenses brutes de fonctionnement par nature



Les dépenses brutes par poste comptable

Les dépenses de personnel comprennent également la part des services communs de Quimper et celle des budgets annexes.

Budget général	BP 2021	BP 2022	BP 2023	2022/2023	Variation
Charges générales	15 431 682	16 114 065	11 134 687	-30,90%	- 4 979 378
Personnel	30 634 964	31 883 851	33 407 916	4,78%	1 524 065
Subvention	14 196 819	14 607 839	11 941 717	-18,25%	- 2 666 122
charges financières	247 000	229 520	491 959	114,34%	262 439
Charges exceptionnelles	4 724 315	4 608 138	4 643 400	0,77%	35 262
Atténuations de produit	7 335 737	8 436 338	8 034 730	-4,76%	- 401 608
AC	6 792 576	7 013 338	6 742 730	-3,86%	- 270 608
DSC	-	494 000	493 000	-0,20%	- 1 000
Autres restitutions	60 000	60 000	60 000	0,00%	-
FPIC	390 000	390 000	400 000	2,56%	10 000
FNGIR	389 475	389 475	390 000	0,13%	525
Provision pour dépenses imprévues	130 000	128 000	120 000	-6,25%	- 8 000
total	72 700 517	76 007 751	69 774 409	-8,20%	- 6 233 342

Charges générales (chapitre 011)

Poste	2021	2022	2023		
Eau/assainissement	158 123 €	165 209 €	156 713 €	-5,14%	-8 496 €
Energie - electricité	626 925 €	589 560 €	2 301 526 €	290,38%	1 711 966 €
Maintenance	294 470 €	427 340 €	419 806 €	-1,76%	-7 534 €
Frais de télécommunications	421 900 €	467 756 €	457 820 €	-2,12%	-9 936 €
Remboursement frais communes		620 000 €	1 271 600 €	105,10%	651 600 €
contrats de prestations de services	7 802 319 €	8 144 420 €	1 306 390 €	-83,96%	-6 838 030 €
Sous-total charges générales	9 303 737 €	10 414 285 €	5 913 855 €	-43,21%	-4 500 430 €

Ce chapitre comprend notamment les engagements contractuels de l'EPCI en matière de fonctionnement. Ce chapitre est particulièrement sensible à l'évolution de la conjoncture et plus particulièrement l'inflation. Le poste énergie évolue de 290 %.

La création du budget annexe des déchets conduit au transfert du contrat de prestation de services d'enlèvement des OM à ce budget.

Après retraitement du budget déchets (7,43 M€ de crédits en 2022 au chapitre 011), l'évolution du chapitre 011 est de 2,45 M€.

L'impact principal est celui du coût de l'énergie (1,74 M€) de manière directe et indirectement par les remboursements de frais aux communes (0,6 M€).

Il est à noter que le plan de sobriété énergétique et la fermeture de la piscine de Kerlan Vihan sur un semestre permettent une économie de près de 500 K€ sur l'énergie.

Hors énergies, le chapitre 011 n'évolue qu'à la marge (+ 110 K€ soit 1,2 %).

La majeure partie de cette hausse est liée au renforcement de la politique petite enfance avec l'acquisition supplémentaire de 10 places en crèches.

L'écart entre 1,2 % et le niveau de l'inflation 2022, + 7 %, qui représente approximativement 641 K€, est le montant de l'économie réalisée.

Quelques exemples d'économies sur le chapitre 011 :

- Entretien des piscines lié à la fermeture : -72K (-78%)
- Frais de communication : - 25K (-6%)
- Offre numérique des médiathèques : - 20K€ (-5,7%)
- Réduction des crédits dédiés aux études sur l'ensemble des directions : -18K€ (-6%)
- Baisses des fournitures de petits équipements : -12K (-15%)
- Réductions des frais de réception : -8K (-32%)

Au total, 69 lignes budgétaires ont été diminuées.

Frais de personnel (chapitre 012)

Frais de personnel retraités de la masse salariale déchets 2022 au budget principal

	2022	2023	Valeur	%
Dépenses personnel réelles fonctionnement	31 883 851	33 407 916	1 524 065	4,78%
(-) déchets 2022	793 778		- 793 778	-100,00%
total brut	31 090 073	33 407 916	2 317 843	7,46%
(-) BA	1 717 612	2 294 882	577 270	33,61%
(-) autres organismes	634 255	654 618	20 363	3,21%
(-) remboursement des frais Ville de Quimper	2 000 275	2 400 000	399 725	19,98%
(-) Administration commune AC Quimper	8 604 653	8 604 653	-	0,00%
Total	18 133 278	19 453 763	1 320 485	7,28%

Les crédits supplémentaires ouverts au budget 2023 tiennent compte de facteurs exogènes et endogènes.

Il convient dans l'analyse de se rappeler qu'en 2022, 793 K€ correspondaient aux ETP directement et exclusivement affectés à la compétence déchets. En tenant compte de ce retraitement, il apparaît que la hausse de la masse salariale hors déchets est de 7,4 %.

Thématique	Somme
Décisions de l'État	
AUGMENTATION DU SMIC (agents horaires)	7 601
PASSAGE DE L'INDICE MAJORE MINI 352	81 174
RECLASSEMENT CATEGORIES B	9 375
AVANCEMENTS ECHELONS 2023	138 211
AVANCEMENTS ECHELONS 2022 - EFFET 2023	160 541
GIPA 2023	19 069
COMPENSATION CSG	5 703
AUGMENTATION POINT INDICE 3,5%	921 611
Total	1 343 285
Décisions de QBO	
RIFSEEP 2023 (25% de l'enveloppe)	283 264
CAP 2023 (6 mois)	58 000
CAP 2022 EFFET 2023 (6 mois)	31 975
PASSAGES DE AUX DE PUER EN GROUPE FONCTION B3	33 000
AUGMENTATION PARTICIPATION MUTUELLE	2 760
IMPACT RIFSEEP SAISONNIERS	16 124
COTIS CNFPT APPRENTIS	9 871
Total	434 994

Subvention et participations (chapitre 65)

Le montant du chapitre s'établit à 11,941 M€, en diminution de 2,6 M€ par rapport à 2022 dont 2,975 M€ au titre du SIDEPAQ transférés au budget annexe déchets. La progression réelle du chapitre est donc de 309 K€ :

	2022	2023		
SDIS	3 696 990 €	3 920 715 €	6,05%	223 725 €
EESAB	1 510 758 €	1 510 758 €	0,00%	0 €
CIAS	653 131 €	849 736 €	30,10%	196 605 €
Subvention UBO	240 000 €	240 000 €	0,00%	0 €
Tourisme	596 835 €	598 435 €	0,27%	1 600 €
Actions logements	178 000 €	467 100 €	162,42%	289 100 €
Subvention Jeunesse (ULAMIR-mission locale...)	370 500 €	380 500 €	2,70%	10 000 €
GEMAPI	180 000 €	170 011 €	-5,55%	-9 989 €
Redevances et brevets	787 576 €	762 453 €	-3,19%	-25 123 €
Indemnités et frais élus	430 020 €	477 100 €	10,95%	47 080 €
Economie/innovation/agro	912 359 €	956 818 €	4,87%	44 459 €
Autres subventions - petite enfance	160 900 €	83 600 €	-48,04%	-77 300 €
Autres contributions (SIDEPAQ budget déchets)	2 975 000 €	0 €	-100,00%	-2 975 000 €
Sous-total subventions	12 692 069 €	10 417 226 €	-17,92%	-2 274 843 €

La contribution au SDIS progresse de 223 K€. La subvention au CIAS, permettant d'accompagner celui-ci sur la progression de la masse salariale est de 196 K€. A noter que la diminution de 77 K€ constatée sur la petite enfance est la conséquence du changement de règle avec la CAF. Les organismes associatifs reçoivent désormais directement la somme. L'EPCI voit sa subvention CAF diminuer de 77 K€ dans le même temps.

Les subventions à la mission locale et à l'ULAMIR sont stables.

Les EPCI de QCD ont souhaité se doter d'une nouvelle feuille de route pour QCD. Et en accord avec l'ensemble des EPCI membres de QCD, le montant de la participation de QBO a été redéfini pour ramener la participation à 680 K€. (pour mémoire en 2021, 865 K€ et en 2022, 815 K€).

Charges financières (chapitre 66) : 491 K€

Les charges financières sont constituées des frais financiers liés aux emprunts contractés ainsi que d'une provision pour frais de ligne de trésorerie. Elles sont en progression de 262 K€, pour tenir compte d'une part de la hausse des taux d'intérêts et d'autre part du recours à l'emprunt en 2023.

Charges exceptionnelles (chapitre 67) : 4,6 M€

La subvention au budget transport est stable à 3,6 M€ (cf Budget Annexe).

108 K€ de subventions sont également inscrites au titre de la compétence Habitat (PIG/OPAHRU...) et 461 K€ en matière économique et notamment pour la participation au budget annexe des locations bâtiments économiques.

Une provision de 389 K€ est également constituée au titre de la concession de service public d'Aquacove.

Une provision pour annulation de titres sur exercices antérieurs est également constituée.

Reversements (atténuations de produits chapitre 014) : 8,03 M€

Le montant des attributions de compensation (AC) à verser aux communes s'élève à 6,742 M€.

La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC), instaurée en 2021 est inscrite au BP pour 493 K€.

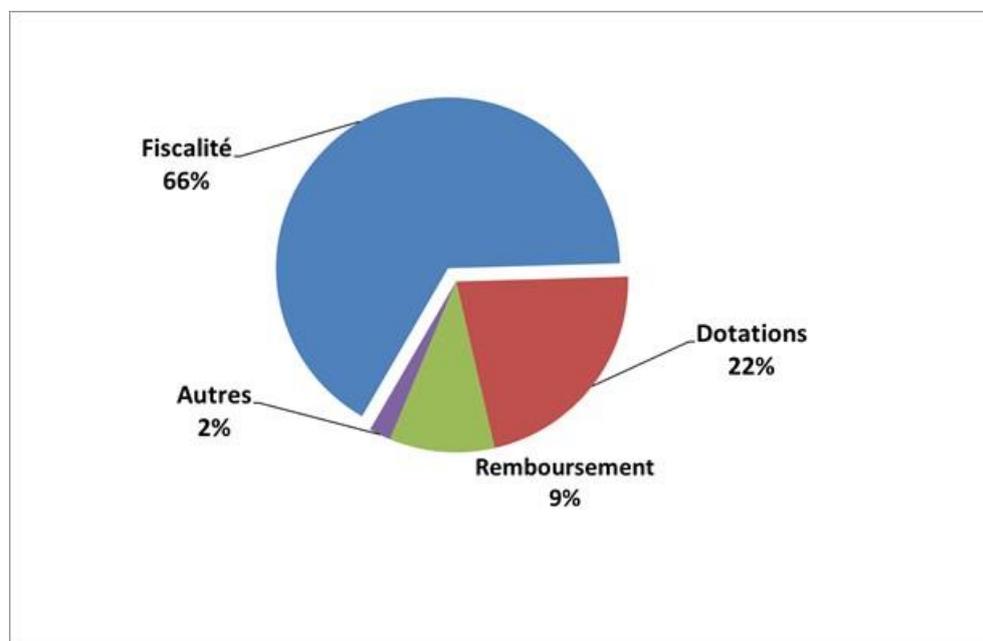
Le FNGIR (Fonds national de garantie des recettes) s'élève à 389 K€.

Le FPIC est inscrit pour 400 K€.

Dépenses imprévues et provisions : 120 K€

b-Recettes

Répartition du financement par nature de recettes (total : 74,97 M€)



Budget général	2021	2022	2023	Evolution	
Fiscalité	51 380 000	51 279 699	49 637 314	-3,20%	- 1 642 385
contribution directe	51 180 000	49 348 538	46 953 705	-4,85%	- 2 394 833
CFE	10 100 000	8 340 000	8 947 226	7,28%	607 226
CVAE	8 100 000	8 111 538	8 360 000	3,06%	248 462
IFER	420 000	429 000	490 000	14,22%	61 000
TH	-	-	1 354 659		1 354 659
Compensation réforme TH	17 104 401	17 040 000	18 262 000		1 222 000
TEOM	10 000 000	9 960 000	-	-100,00%	- 9 960 000
TFPB	3 530 599	3 430 000	7 217 630	110,43%	3 787 630
TFPNB	65 000	65 000	70 190	7,98%	5 190
TA TFPNB	160 000	152 000	152 000	0,00%	-
TASCOM	1 700 000	1 821 000	2 100 000	15,32%	279 000
FPIC	-	-	-		-
AC et autres	-	308 161	2 373 609	670,25%	2 065 448
Taxe de séjour	200 000	310 000	310 000	0,00%	-
	2 021	2 022	2 023		
Dotations	14 909 722	17 718 128	16 396 608	-7,46%	- 1 321 520
DGF	10 358 000	10 337 000	10 118 000	-2,12%	- 219 000
dotation intercommunalité	2 559 000	2 569 000	2 577 000	0,31%	8 000
dotation de compensation	7 799 000	7 768 000	7 541 000	-2,92%	- 227 000

compensations	150 000	2 476 000	2 737 000	10,54%	261 000
subventions	4 401 722	4 905 128	3 541 608	-27,80%	- 1 363 520
					-
Remboursement frais	6 297 672	7 165 422	7 403 238	3,32%	237 816
					-
Autres	3 205 014	3 158 641	1 540 379	-51,23%	- 1 618 262
					-
Total des recettes réelles fonctionnement	75 792 408	79 321 890	74 977 539	-5,48%	- 4 344 351

Le montant des recettes réelles de fonctionnement est de 74 977 539 €.

Il est à noter que l'ensemble des recettes relatives à la compétence ordures ménagères, soit 12,59 M€ en 2022, sont passées dans le budget annexe des déchets. De fait, la hausse des recettes hors déchets est de 8,25 M€.

Le paiement des prestations du service commun informatique se fait désormais pour partie par réfaction d'AC. L'AC perçue par QBO est donc en progression.

Fiscalité

Il est proposé de voter les taux comme suit :

- TH : 10,16 %
- TFPB : 5 %
- TFPNB : 2,79 %
- CFE : 26,56 %
- TEOM : 7,67 %

	2015	2016		2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	
	QCOM	QCOM	CCPG	Quéménéven	QBO TMP	QBO	QBO	QBO	QBO	QBO	
TH	10,09	10,09	10,98	9,97	10,16	10,16	10,16	10,16	10,16	10,16	10,16
TFPB	0	2,80	0,585	0	2,61	2,61	2,61	2,61	2,61	2,61	5,00
TFPNB	2,43	2,43	3,65	1,91	2,79	2,79	2,79	2,79	2,79	2,79	2,79
CFE	25,7	25,76	25,16	23,42	25,7	25,7	25,7	25,7	25,7	25,7	26,56
TEOM	7,44	7,44	12,15	REOM	7,67	7,67	7,67	7,67	7,67	7,67	7,67

La revalorisation des bases retenue par la loi de finances 2023 est de 7,1 %. Une variation physique comprise entre 0,5 et 1 % a été retenue selon les types d'impôts.

Cotisation Foncière des Entreprises : 8,94 M€

La dynamique des bases d'une part et le relèvement du taux de 25,70% à 26,56 % génèrent un produit supplémentaire de 0,6 M€. Le passage du taux de CFE à 26,56% représente une hausse de 3,35%.

Taxe d'Habitation 1,35 M€ : La taxe d'habitation ne concerne désormais que la composante THLV et résidences secondaires.

Compensation suppression TH : 18,26 M€ Dans le cadre de la réforme de la TH, le produit n'est plus perçu par l'EPCI qui se voit substituer une compensation fiscale assise sur une part de produit de TVA intégrant par ailleurs les compensations fiscales en matière de TH. La dynamique de la TVA permet d'envisager un produit supplémentaire de 1,2 M€.

Taxe Foncière sur les propriétés bâties 7,21 M€ :

L'actualisation des bases par la loi de finances de 7,1 % (portant sur environ 80 % des bases), l'évolution physique des bases et le passage du taux permettent de générer un produit de TF supplémentaire de 3,78 M€ par rapport à 2022.

La cotisation des contribuables, hors recours au levier fiscal des communes, évolue de 12 %. 7% trouve son origine dans l'actualisation des bases par la loi de finances et 5 % dans le recours au levier fiscal de QBO.

L'augmentation moyenne par contribuable est de 100 € dont près de 55 % est liée à la loi de finance votée par le Parlement.

Les autres produits fiscaux

CVAE (cotisation à la valeur ajoutée des entreprises) : 8,36 M€ notification prévisionnelle des services fiscaux. La CVAE est appelée à disparaître et sera remplacée par une fraction de produit de TVA.

IFER (imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux) : 490 K€

TASCOM (taxe sur les surfaces commerciales) : 2,1 M€.

Taxe de séjour : 310 K€

Dotations et subventions : 16,39 M€

La DGF prévisionnelle pour 2022 est de 10,11 M€ en repli de 219 K€ dont - 227 K€ au titre de la dotation de compensation et + 8 K€ au titre de la dotation d'intercommunalité.

Les compensations intègrent les exonérations/abattements en matière d'établissements industriels.

Les subventions (3,54 M€) sont stables. Les subventions relatives à la compétence OM sont transférées au BA des déchets (1,47 M€ en 2022).

Remboursement de frais : 7,4 M€

Ces recettes sont en hausse avec l'augmentation du remboursement de la commune de Quimper au titre de l'administration commune (évolution RIFSEEP), les remboursements au budget principal du budget annexe déchets avec un repli de la facturation service commun informatique, réglée en partie par AC.

Autres recettes : 1,54 M€

Ces recettes comprenant les redevances des usagers sont en diminution dont 1 M€ transférés au budget annexe des déchets d'une part et une prévision de baisse des recettes des piscines avec la fermeture de Kerlan Vihan en fin de premier semestre.

Autofinancement

	2021	2022	2023
Epargne de Gestion (marge brute)	3 338 891	3 543 659	5 695 089
Epargne brute	3 091 891	3 314 139	5 203 130
Epargne nette	1 892 891	2 001 777	3 637 130

Les efforts de gestion, la bonne dynamique des bases et l'utilisation du levier fiscal ont permis d'absorber le choc budgétaire et de relever l'épargne.

Les efforts de gestion seront poursuivis et une détente sur les prix de l'énergie en 2024 devront permettre de maintenir cette épargne pour financer l'investissement et la politique de recours à l'emprunt pour porter une partie des investissements les plus importants.

2. L'investissement

a. Dépenses d'investissement

Budget général	2021	2022	2023		
dépenses investissement	15 908 192	34 720 692	34 271 918	-1,29%	- 448 774
Immobilisations incorporelles	1 932 300	2 152 930	2 790 802	29,63%	637 872
Subventions d'équipement	5 604 592	11 512 322	5 773 556	-49,85%	- 5 738 766
Immobilisations corporelles	2 377 800	2 923 040	2 245 260	-23,19%	- 677 780
Travaux en cours	3 740 000	4 383 900	3 794 700	-13,44%	- 589 200
Opérations d'équipement			4 711 600		
Autres immobilisations	53 500	1 026 500	56 000	-94,54%	- 970 500
Compte de tiers	2 200 000	12 722 000	14 900 000		2 178 000

L'exercice 2023 est particulièrement consacré au PEM avec des crédits importants entre maîtrise d'ouvrage déléguée et participation au financement des travaux du bâtiment gare.

La maîtrise d'œuvre de la grande salle poursuit son travail avec le lancement des consultations de marchés de travaux en cours d'année.

A noter la réfection de la toiture du pavillon au parc des expositions.

Des crédits d'investissements récurrents liés au maintien du patrimoine et au renouvellement du matériel sont également inscrits.

Détail des investissements par opérations supérieures à 100 K€ :

Programmes d'investissement	Montant
PEM	16 775 872
Grande salle événementielle	3 516 600
Matériels et logiciels informatiques	2 169 892
Etudes et travaux sur les bâtiments communautaires	1 268 000
Schéma directeur eaux pluviales	1 160 000
Subventions d'équipements	1 158 370
Réfection du parc des expositions de Penvillers	1 058 400
Subventions logements sociaux	1 005 000
Délégation d'aide à la pierre	786 000
Travaux sur zones d'activités achevées	705 000
Acquisitions de bâtiments	700 000
OPAH-RU	700 000
Participation SIVALODET	450 000
Ferme maraichère / Quartier fertile	405 800
Projet de reconstruction de la crèche Arche de Noé	250 000
Médiathèque du pays Glazik et Quéménéven	250 000
Restructuration de l'EESAB	250 000
Aménagement avenue de la libération et secteur hippodrome	238 200
Acquisitions de terrains	225 000
Piscine de Kerlan Vian	210 000
Fonds de concours	192 614
Démolitions	190 000
Requalification de la galerie Kéréon	170 510

b. Financement de l'investissement

Budget général	2021	2022	2023		
Recettes investissement	15 908 192	34 720 692	34 271 918	-1,29%	- 448 774
Autofinancement	1 892 891	2 001 777	3 637 130	81,70%	1 635 353
Fonds et dotations	-	-	-		-
FCTVA	850 000	600 000	1 750 000	191,67%	1 150 000
Subventions	2 350 743	1 122 500	2 181 153	94,31%	1 058 653
Emprunts	7 297 758	23 315 415	19 089 975	-18,12%	- 4 225 440
Autres	3 516 800	7 681 000	7 613 660	-0,88%	- 67 340

Au stade du BP, le financement de l'investissement est porté par l'autofinancement à hauteur de 3,63 M€, les subventions comportent majoritairement les crédits relatifs à la réalisation du PEM (subventions et remboursements comme maître d'ouvrage délégué), les crédits relatifs à la délégation des aides à la pierre et un fonds de concours de la commune de Quimper au titre de l'informatique avec également l'intégration des AC en investissement versées par les communes au titre des compétences ZAE, GEMAPI et petite enfance.

3. Emprunt et endettement

Dettes	2023
Au 1/1/N	12 526 356
Réalisation emprunt N	19 089 975
Remboursement	1 566 000
Flux N (réal.emprunt N-rbst amort N)	17 523 975
Solde de la dette au 31/12/N	30 050 331

L'encours de dette du budget principal de Quimper Bretagne Occidentale sur le budget principal est de 12,52 M€ au 1^{er} janvier 2022.

L'emprunt d'équilibre pour le BP 2023 se situe à 19,08 M€. La communauté d'agglomération devrait mobiliser une partie seulement de cet emprunt d'équilibre.

Le remboursement de la dette est de 1,56 M€ dont 146 K€ remboursés aux communes ayant transféré des équipements couverts par un emprunt en vigueur.

La capacité de désendettement au 1^{er} janvier 2023 est de 2,41 ans contre 2,76 ans au 1^{er} janvier 2022.

III - Les budgets annexes

Budget Transport

Budget transport	2021	2022	2023	Évolution	Évolution
Recettes commerciales	3 010 000	2 710 000	2 992 000	282 000	10,41%
Fiscalité	9 500 000	10 500 000	11 600 000	1 100 000	10,48%
Subventions	5 009 000	5 009 000	5 009 000	-	0,00%
autres recettes	-	141 577	-	- 141 577	
				-	
Total recettes Fonctionnement	17 519 000	18 360 577	19 601 000	1 240 423	6,76%
Charges générales	171 539	337 632	342 664	5 032	1,49%
Personnel	197 251	186 604	182 018	- 4 586	-2,46%
autres charges	15 748 500	16 334 000	17 589 278	1 255 278	7,69%
Charges financières	18 000	14 000	13 000	- 1 000	-7,14%
Charges exceptionnelles	41 000	30 000	40 000	117 034	33,33%
Total Dépenses Fonctionnement	16 176 290	16 902 236	18 166 960	1 264 724	7,48%
Epargne	1 342 710	1 458 341	1 434 040	- 24 301	-1,67%
Remboursement emprunt	350 000	355 000	355 000	-	0,00%
Autofinancement	992 710	1 103 341	1 079 040	- 24 301	-2,20%
autres recettes	725 000	100 000	121 500	21 500	21,50%
Nouvel emprunt	1 103 290	528 659	373 460		
Total recettes d'investissement	2 821 000	1 732 000	1 574 000	- 158 000	-9,12%
Fonds de concours				-	
Autres investissements	2 821 000	1 732 000	1 574 000	- 158 000	-9,12%
Déficit reporté				-	
Total investissement	2 821 000	1 732 000	1 574 000	- 158 000	-9,12%

La contribution du budget général est de 3,6 M€. Le taux du Versement Mobilités (VM) est de 1 % pour un produit attendu de 11,6 M€, celui-ci est dynamique (+1,1 M€, entre bonne dynamique du territoire et revalorisation des masses salariales, assiette du versement).

La participation des usagers se chiffre à 2,9 M€, en progression.

L'évolution des dépenses de fonctionnement est importante et notamment le contrat du délégataire (+1,2 M€ de BP à BP). Les évolutions indiciaires du contrat, l'augmentation du prix des carburants conduisent à prévoir une hausse de 1,2 M€ du contrat avec Keolis.

Le travail sur le renouvellement de la DSP, dont le contrat actuel arrivera à échéance en 2023 est en cours, s'interrogeant sur l'articulation du service à compter de 2024 et les besoins de financement du budget.

Le niveau d'investissement, à hauteur de 1,5 M€, consiste en un renouvellement de matériel.

L'équilibre de la section d'investissement est assuré par un emprunt de près de 0,37 M€.

Budget déchets

Budget déchets	2022*	2023	Évolution	Évolution
Recettes commerciales	1 056 000	1 208 000	152 000	14,39%
Fiscalité	9 960 000	11 228 000	1 268 000	12,73%
Subventions	1 477 886	1 520 000	42 114	2,85%
autres recettes	100 300	-	- 100 300	
	-		-	
Total recettes Fonctionnement	12 594 186	13 956 000	1 361 814	10,81%
	-			
Charges générales	7 434 792	8 403 050	968 258	13,02%
Personnel	793 778	892 042	98 264	12,38%
autres charges	2 975 000	2 900 000	- 75 000	-2,52%
Charges financières	-	58 500	58 500	
Charges exceptionnelles	1 600	6 000	117 034	275,00%
Total Dépenses Fonctionnement	11 205 170	12 259 592	1 054 422	9,41%
	-			
Epargne	1 389 016	1 696 408	307 392	22,13%
Remboursement emprunt	-	110 000	110 000	
Autofinancement	1 389 016	1 586 408	197 392	14,21%
autres recettes	-	40 000	40 000	
Nouvel emprunt	-	2 752 011		
Total recettes d'investissement	1 389 016	4 378 419	2 989 403	215,22%
	-			
Fonds de concours	-		-	
Autres investissements	950 000	4 378 419	3 428 419	360,89%
Déficit reporté	-		-	
Total investissement	950 000	4 378 419	3 428 419	360,89%

2022* il s'agit des sommes inscrites au budget principal, fonction OM

Le budget annexe déchets est actif depuis le 1^{er} janvier 2023. Pour permettre de comparer les évolutions, les crédits inscrits au BP 2022 du budget principal ont été renseignés.

Les recettes progressent fortement, avec d'une part la dynamique de la TEOM, tant sur les bases physiques que l'actualisation de la loi de finances (+1,26 M€), que les recettes usagers avec la prise en compte de la nouvelle grille tarifaire.

Les charges progressent de 1,05 M€, avec notamment le contrat de prestations de services et les charges générales qui augmentent de 0,96 M€. Les indices de révision, la mise en place du troisième flux conduisent à ces augmentations conséquentes. La masse salariale progresse également avec la hausse de 7 % constatée sur le budget principal et le remboursement de salaires sur les effectifs travaillant partiellement pour cette compétence mais rattachés au budget principal.

La mise en place du plan déchets (troisième flux, points d'apports volontaires) se traduit par un investissement important en 2023 (+3,42 M€).

Location de bâtiments économiques

Location batiments économiques	2021	2022	2023		Evolution
Recettes commerciales	555 921	558 125	527 610	- 30 515	-5,47%
Fiscalité				-	
Subventions			157 500	157 500	
autres recettes	108 382	106 707	39 000	- 67 707	-63,45%
Total recettes Fonctionnement	664 303	664 832	724 110	59 278	8,92%
Charges générales	385 116	392 337	455 143	62 806	16,01%
Personnel					
autres charges	2 150	2 000	2 000	-	0,00%
Total Dépenses Fonctionnement	387 266	394 337	457 143	62 806	15,93%
Epargne brute	277 037	270 495	266 967	- 3 528	-1,30%
Remboursement d'emprunt	-	-	-	-	
Autofinancement	277 037	270 495	266 967	- 3 528	
autres recettes	15 400	12 160	147 000	134 840	1108,88%
Excédent reporté					
Total recettes d'investissement	292 437	282 655	413 967	131 312	46,46%
Fonds de concours	15 400	-	-		
Autres investissements	139 000	106 000	225 100	119 100	112,36%
Déficit reporté					
Total investissement	154 400	106 000	225 100	119 100	112,36%
Solde Investissement	138 037	176 655	188 867	12 212	6,91%
Recours à l'emprunt	-	-	-	-	

Le budget location des bâtiments contient l'ensemble des hôtels d'entreprises, pépinières et ateliers du territoire.

Le budget principal verse une subvention d'exploitation à ce budget au titre de la valorisation des aides économiques par la mise à disposition de locaux pour des structures comme la technopole ou encore le CEA Tech, les autres recettes correspondent aux loyers versés par les organismes hébergés.

L'autofinancement couvre très largement le montant des investissements, la section d'investissement, au stade du BP est suréquilibré (avant reprise du besoin de financement 2022).

Budget Zones Économiques

Budget ZAE	2021	2022	2023	Evolution	Evolution
Recettes commerciales	3 724 000	3 766 000	5 986 000	2 220 000	58,95%
Fiscalité					
Subventions				-	
autres recettes					
Total recettes Fonctionnement	3 724 000	3 766 000	5 986 000	2 220 000	58,95%
Charges générales	4 276 137	6 889 589	11 591 375	4 701 786	68,24%
Personnel					
autres charges					
charges financières	21 000	21 000	35 000	14 000	66,67%
Total Dépenses Fonctionnement	4 297 137	6 910 589	11 626 375	4 715 786	68,24%
Epargne brute	- 573 137	- 3 144 589	- 5 640 375	- 2 495 786	79,37%
Remboursement d'emprunt	1 150 000	400 000	300 000	- 100 000	-25,00%
Autofinancement	- 1 723 137	- 3 544 589	- 5 940 375	- 2 395 786	67,59%
autres recettes					
Emprunt	1 723 137	3 544 589	5 940 375		
Excédent reporté					
Total recettes d'investissement	-	-	-	-	

Il s'agit d'un budget qui constate des variations de stock d'une année sur l'autre, entre acquisitions, études, viabilisation et commercialisation de terrains.

Le BP 2023 des zones d'activités en dépenses s'élève à 11,62 M€ HT finançant notamment :

- Ty Nay : 1 M€
- Kerourvois : 500 K€
- Lumunoch : 700 K€
- Diverses acquisitions sur Pluguffan et Quimper : 1,3 M€

Les terrains de la zone de l'eau blanche ont été depuis l'origine acquis par le budget de zone. Pour autant, tant les couts d'acquisition que les travaux ont vocation à être financés par le budget principal. En cours d'exercice, les terrains d'assiette de la zone de l'Eau Blanche seront reversés au budget principal, y compris le reste à charge à financer. Pour autant, dans l'attente de ce transfert, 5,52 M€ sont prévus en dépenses pour permettre la poursuite opérationnelle du projet (acquisition, dépollution, aménagement).

Il est à noter

Les recettes du budget, estimées à 5,98 M€ sont constituées notamment des ventes suivantes :

- 1,4 M€ de ventes de terrains sur la zone de Kerourvois
- 895 K€ sur la zone de Kerlic
- 690 K€ sur Lumunoch
- 1,4 M€ sur Zone des Pays Bas
- 460 K€ sur Ti lipig

L'équilibre est atteint par un emprunt d'équilibre de 5,9 M€.

Budget Eau

Eau budget unique	2022	2023	Evolution	Evolution
Recettes commerciales	6 734 009	6 678 375	- 55 634	-0,83%
Fiscalité	-			
Subventions	-	-	-	
autres recettes	10 507	10 617		
Total recettes Fonctionnement	6 744 516	6 688 992	- 55 524	-0,82%
Charges générales	2 834 842	3 539 961	705 119	24,87%
Personnel	531 628	665 901	134 273	25,26%
autres charges	148 200	435 500	287 300	193,86%
Charges financières	338 000	41 000	- 297 000	-87,87%
Total Dépenses Fonctionnement	3 852 670	4 682 362	829 692	21,54%
Epargne	2 891 846	2 006 630	- 885 216	-30,61%
Remboursement d'emprunt	228 000	228 000	-	0,00%
Autofinancement	2 663 846	1 778 630	- 885 216	-33,23%
subventions	80 000	40 000	- 40 000	
autres recettes	253 333	297 000	43 667	17,24%
Total recettes d'investissement	2 997 179	2 115 630	- 881 549	-29,41%
Fonds de concours				
Autres investissements	3 145 000	3 925 000	780 000	24,80%
Total investissement	3 145 000	3 925 000	780 000	24,80%
Solde Investissement	- 147 821	- 1 809 370	- 1 661 549	
Recours à l'emprunt	147 821	1 809 370	1 661 549	

Budget Assainissement

Assainissement collectif unifié	2022	2023	Evolution	Evolution
Recettes commerciales	5 095 000	4 683 000	- 412 000	-8,09%
Fiscalité				
Subventions		86 800		
autres recettes	189 500	196 187	6 687	3,53%
Total recettes Fonctionnement	5 284 500	4 965 987	- 318 513	-6,03%
Charges générales	1 636 523	2 149 446	512 923	31,34%
Personnel	363 643	578 516	214 873	59,09%
autres charges	1 680 935	82 800	- 1 598 135	-95,07%
Charges financières	15 000	9 500	- 5 500	-36,67%
Total Dépenses Fonctionnement	3 696 101	2 820 262	- 875 839	-23,70%
Epargne	1 588 399	2 145 725	557 326	35,09%
Remboursement d'emprunt	170 000	162 000	- 8 000	-4,71%
Autofinancement	1 418 399	1 983 725	565 326	39,86%
subventions	-	1 004 500		
Autre recettes	2 729 000	910 000	- 1 819 000	-66,65%
Emprunt	1 898 401	3 381 775		
Total recettes d'investissement	6 045 800	7 280 000	1 234 200	20,41%
Fonds de concours				
Autres investissements	6 045 800	7 280 000	1 234 200	20,41%
Total investissement	6 045 800	7 280 000	1 234 200	20,41%

En 2023, les budgets annexes eau d'un côté et les budgets annexes assainissement collectif d'un autre côté, seront fusionnés, peu importe le mode de gestion avec l'unification des budgets DSP et Régie.

Au cours de cet exercice, les services et l'exécutifs prépareront l'extension, pour 2024, du périmètre territorial régie 2024 aux communes de Plogonnec et Locronan et en parallèle se pencheront sur le renouvellement des contrats de DSP.

En 2022 une provision liée au contentieux STEP était inscrite, provision qui ne nécessite pas d'être réinscrite.

Les investissements se poursuivent et l'adoption en 2023 d'un schéma directeur et d'une PPI permettra d'arrêter une trajectoire financière et une politique tarifaire.

Les investissements du budget annexe eau porte principalement sur la réhabilitation et l'extension du réseau d'adduction d'eau potable.

Le budget annexe assainissement intègre également des investissements conséquents en matière de restructuration des réseaux. Les axes Troyalach-Kerjaouen-Creach Gwen vers Corniguel (DSP) et la digue Halage vers Corniguel (DSP) font notamment partie des travaux prioritaires qui débiteront en 2023.

Pour 2023, l'augmentation de tarifs a été fixée à 3,5 %, pour permettre le maintien des capacités d'investissement sur l'exercice

SPANC

SPANC	2021	2022	2023	Evolution	Evolution
Recettes commerciales	237 200	265 706	248 600	- 17 106	-6,44%
Fiscalité					
Subventions	-	-	-	-	
autres recettes	9 100	68 400	77 700	9 300	13,60%
Total recettes Fonctionnement	246 300	334 106	326 300	- 7 806	-2,34%
Charges générales	54 854	70 262	69 182	- 1 080	-1,54%
Personnel	188 446	247 847	241 118	- 6 729	-2,71%
autres charges	3 000	2 000	5 500	3 500	175,00%
Total Dépenses Fonctionnement	246 300	320 109	315 800	- 4 309	-1,35%
Autofinancement	-	13 997	10 500	- 3 497	-24,98%
autres recettes	30 000	27 600	-		
Excédent reporté					
Total recettes d'investissement	30 000	41 597	10 500	- 31 097	-74,76%
Fonds de concours					
Autres investissements	30 000	41 597	-	- 41 597	-100,00%
Déficit reporté					
Total investissement	30 000	41 597	-	- 41 597	-100,00%

Ce budget comprend le territoire dans son ensemble. Il s'agit d'un budget de charges de personnel et de charges auprès d'un prestataire qui assure les contrôles de conformité des installations d'assainissement non collectif.

Le budget 2023 est relativement similaire au budget 2022.

ACTIVITES PORTUAIRES

Activités portuaires	2021	2022	2023	Évolution
Recettes commerciales	86 622	75 098	81 227	6 129
Fiscalité				-
Subventions	76 500	62 173	62 173	-
autres recettes				-
Total recettes Fonctionnement	163 122	137 271	143 400	6 129
	-	-	-	-
Charges générales	82 243	79 864	116 900	37 036
Personnel	9 833	4 016	12 900	8 884
Charges financières				-
autres charges			6 100	6 100
Total Dépenses Fonctionnement	92 076	83 880	135 900	52 020
				-
Epargne brute	71 046	53 391	7 500	- 45 891
Emprunt	-	-	-	-
autofinancement	71 046	53 391	7 500	- 45 891
Total recettes d'investissement	71 046	53 391	7 500	- 45 891
				-
Fonds de concours				-
Autres investissements			7 500	7 500
Déficit reporté				-
Total investissement	-	-	7 500	7 500

Les recettes correspondent à la subvention versée par le Département ainsi que les recettes prélevées sur les usagers du port et les charges aux dépenses d'entretien.

VALORISATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

Valorisation énergies renouvelables	2021	2022	2023	Evolution	Evolution
Recettes commerciales	750 000	745 900	840 000	94 100	
Fiscalité				-	
Subventions				-	
autres recettes		452 000	-	- 452 000	
Total recettes Fonctionnement	750 000	1 197 900	840 000	- 357 900	
	-	-	-	-	
Charges générales	637 100	1 090 000	715 320	- 374 680	
Personnel				-	
Charges financières				-	
autres charges	15 000	10 000	10 000	-	
Total Dépenses Fonctionnement	652 100	1 100 000	725 320	- 374 680	
				-	
Epargne brute	97 900	97 900	114 680	16 780	
Emprunt	-	-	-	-	
autofinancement	97 900	97 900	114 680	16 780	
autres recettes	-	-	-	-	
Emprunt	-	-	-	-	
Excédent reporté				-	
Total recettes d'investissement	97 900	97 900	114 680	16 780	
				-	
Fonds de concours				-	
Autres investissements	97 900	97 900	100 000	2 100	
Déficit reporté				-	
Total investissement	97 900	97 900	100 000	2 100	
				-	
				-	
Solde Investissement	-	-	14 680	14 680	
Emprunt	-	-	- 14 680	- 14 680	

Ce budget intègre la production du biogaz.

Restauration Collective

Restauration collective	2021	2022	2023	Evolution	Evolution
Recettes commerciales	4 142 882	4 145 000	4 491 877	346 877	
Fiscalité				-	
Subventions				-	
autres recettes	40 000	95 000	37 840	- 57 160	
Total recettes Fonctionnement	4 182 882	4 240 000	4 529 717	289 717	
	-	-	-	-	
Charges générales	2 238 462	2 443 650	2 684 440	240 790	
Personnel	1 346 224	1 318 187	1 489 616	171 429	
Charges financières	157 196	82 000	111 000	29 000	
autres charges	206 000	75 000	10 000	- 65 000	
Total Dépenses Fonctionnement	3 947 882	3 918 837	4 295 056	376 219	
				-	
Epargne brute	235 000	321 163	234 661	- 86 502	
Emprunt	262 000	273 000	285 000	12 000	
autofinancement	- 27 000	48 163	- 50 339	- 98 502	
autres recettes	-	-	-	-	
Emprunt	242 000	188 837	350 339	161 502	
Excédent reporté				-	
Total recettes d'investissement	215 000	237 000	300 000	63 000	
				-	
Fonds de concours				-	
Autres investissements	215 000	237 000	300 000	63 000	
Déficit reporté				-	
Total investissement	215 000	237 000	300 000	63 000	

Le service commun de restauration collective assure la production et la livraison de repas pour les communes de Quimper, Ergué-Gabéric, Landrévarzec, le CCAS de Quimper et le CIAS de QBO.

Ce budget qui doit être financé exclusivement par les membres du service commun est touché de plein fouet par la hausse des prix sur l'alimentaire, très supérieure à l'indice moyen de la hausse des prix et l'évolution de la valeur du point d'indice.

En parallèle, l'obligation de la suppression du plastique et le projet de passage en plat inox appelle des besoins de financement supplémentaire.

La grille tarifaire est donc refondue, avec une hausse des tarifs de près de 15 % après plusieurs années de statu quo.

Les dépenses d'investissements sont des provisions pour travaux.

Après avoir délibéré (52 suffrages exprimés dont 6 voix contre et 46 voix pour), le conseil communautaire décide d'adopter le budget primitif 2023 de Quimper Bretagne Occidentale.